



DÉLIBÉRATION

du 26 mars 2024

Présents : 23 Excusés : 4 4 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Madame Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, Mme Isabelle LEAUTE, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY), M. Philippe JAHAN, (ayant donné pouvoir à Nadine YOU), Mme Agnès LEMARIE (ayant donné pouvoir à Laura BRETAUD), M. Jérôme LECERF (ayant donné pouvoir à Sandrine BRANCHEREAU)</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Marie LARDEUX, Fabienne PITON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Rosalie OUTIN <u>Date de la convocation</u> : 20 mars 2024</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>29/03/2024</u> Publiée, le <u>29/03/2024</u> Notifiée, le	
Délibération n°24.2.18	URBANISME - BÂTIMENTS <i>Réhabilitation de l'église – présentation du projet au stade AVP</i>

Madame le Maire expose aux élus qu'un diagnostic de l'église a été réalisé en février 2022. **À la suite de ce diagnostic, un marché de maîtrise d'œuvre a été signé avec l'entreprise POST architecture, qui a fourni un avant-projet. Les travaux porteront sur :**

- **La charpente et couverture de la nef, maçonnerie de la tour du clocher ;**
- **Couverture du chevet et de sacristies, baies à vitraux**
- **Restauration du beffroi et des cloches.**

Au regard de l'évolution de l'estimation et du budget arrêté par la commune pour cette tranche (716 000 €HT), **POST propose de prioriser la totalité des couvertures (en révision ou réfection) pour assurer le couvert de l'édifice et stopper les dégradations liées aux infiltrations en toiture. Les élévations, baies à vitraux, seront traitées dans un second temps.**

Cette priorité permettra de :

- **Rétablir un couvert efficace pour la sauvegarde de l'édifice** : La partie Est de la couverture de la nef très désorganisée et présentant un danger avec des ardoises glissantes ; un faitage soulevé avec une déformation de charpente ; une charpente présentant des dégradations par suite d'une attaque de xylophages et son traitement (bûchage). L'église présente par ailleurs de nombreux témoignages d'infiltrations sur les voûtes, notamment à la croisée des transepts.

Une étude diagnostic spécifique de la charpente a été réalisée par le bureau d'études structure ESCA et a fait ressortir notamment des faiblesses au niveau des fermes de la croisée : « Compte tenu du faible taux de sollicitation des fermes de croisée, leur remplacement ne présente pas un caractère d'urgence ; cependant, les sections et assemblages ayant été fortement dégradés par les xylophages, il est important d'assurer une surveillance annuelle et d'effectuer les travaux dès qu'une réfection de couverture aura été programmée. »

- **Rétablir le bon fonctionnement du clocher** : Des planchers et des accès à sécuriser, un cadran bloqué et des cloches à restaurer, l'envahissement par les pigeons à éradiquer. Remise en état du Beffroi
- **Mettre aux normes accessibilité les entrées de l'église**

Les travaux seront décomposés comme suit :

- **INSTALLATION DE CHANTIER** : 22400,00 €
- **MACONNERIE – PIERRE DE TAILLE** : 115 400,00 € + option à 14200,00 €
 - Restauration du clocher, nef, chevet, sacristies
 - Mise aux normes accessibilité
 - Dévégétalisation et nettoyage de l'ensemble des parements du clocher
- **CHARPENTE - MENUISERIE – SERRURERIE** : 251 800,00 €
 - Nettoyage, consolidation et restauration des combles nef, transept, avant-chœur, chevet, sacristies, clocher
 - Sécurisation de l'accès aux voutes
 - Réfection et mise aux normes des entrées et emmarchements des sacristies
- **COUVERTURE – ZINGUERIE** : 206 100,00 €
 - Réfection des faîtages, zingueries, solins, gouttières de l'ensemble de l'église
- **BEFFROI** : 25 700,00€
 - Dépose des cloches
 - Remplacement de poutres
 - Mise aux normes de coffret électrique
- **CLOCHES** : Cadrans d'horloge : 17 200,00 €
 - Réfection de 2 cloches
 - Restauration des 2 cadrans d'horloge
- **VITRAUX - FERRURES À VITRAUX** : 5 900,00 €
 - Remplacement des carreaux cassés et réfection d'un cadre grillagé sur 2 vitraux

MONTANT TOTAL : 658700 € HT

N.B. : Ce montant ne prend pas en compte une éventuelle modification de la rampe PMR extérieure (échange en cours avec la DDTM), ni des compléments d'éclairage PMR en intérieur et extérieur.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la présentation en commission Urbanisme – Bâtiments le 12 mars 2024 ;

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :***

► **APPROUVE** l'avant projet de travaux pour la réhabilitation de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul tel que préparé par le maître d'œuvre ;

► **VALIDE** les aspects techniques et financiers de l'avant projet ;

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

**Le Maire,
Nadine YOU**

**Rosalie OUTIN
Secrétaire de séance**

